

Présidence: M. Pierre **Enderlin**
Secrétaire: Mme Anne **Devaux**
Scrutatrices: Mme Marie-Claire **Mamin** et Mme Marlyse **Dutoit**
Huissière: Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 2 bis Assermentation de l'huissière Lydie Restauri (ajout en séance)
- 3 Adoption du PV n° 4 - séance du 03 novembre 2021
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Rapport sur le préavis n° 13/11.2021 – budget du service des finances communales pour l'an 2022
- 7 Rapport sur le préavis n° 14/11.2021 – demande de crédit de Fr. 180'000.– pour évaluer les options de reconstruction d'un bâtiment commun pour la déchèterie, le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), le service des eaux (SEaux), ainsi que la planification de celle-ci
- 8 Rapport sur le préavis n° 15/11.2021 – demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour financer un plan directeur communal des énergies
- 9 Rapport sur le préavis n° 16/11.2021 – demande d'un crédit de Fr. 237'500.– pour financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale.
- 10 Préavis n° 17/12.2021–Demande d'un crédit de Fr. 110'200.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et de Fr. 102'900.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis
- 11 *Information des délégations aux Conseils inter-communaux*
- 12 Simples questions
- 13 Présentation motion chemin rose (ajout en cours de séance)
- 14 Contre-appel

Le Président, M. Pierre **Enderlin**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Mme Marlyse **Dutoit**, scrutatrice, procède à l'appel.

Excusé.e.s: Mme Marie-France **Chautems**, Mme Barbara **Dellwo**, M. Guy **Gueritz**, M. Henri **Haller**, M. Marc **Hauswirth**, M. Roland **Locher**, M. David **Mondada**, M. Daniel **Oberson**, Mme Sylvie **Perreten**, Mme Lorella **Pfirter**, M. François **Siegwart**, Mme Thereza **Soares Hungria**, M. Antonio **Todde**

52 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal.

2) Adoption de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour: Ajout du point 2 bis: Assermentation de Mme Restauri, Huissière.

Un dépôt de motion sera également ajouté à l'ordre du jour après les simples questions.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2 bis) Assermentation de Mlle Lydie Restauri

Le président apporte quelques précisions concernant la démission de notre huissier Claire Matti. Elle en a informé le bureau début octobre 2021. Une annonce est parue au pilier public et dans le Journal de Morges. Cinq candidat-e-s ont envoyé leur candidature. Les dossiers ont été traités par le président du Conseil et Mme Ariane Guyomard, secrétaire municipale et cheffe des ressources humaines de l'Administration communale. Un candidat s'est rétracté et le choix de Mme Lydie Restauri a été fait entre les quatre autres. Il la remercie de sa présence aujourd'hui, ainsi que Claire Matti pour sa proposition de soutien pour le passage de témoin.

Le président présente M^{me} Lydie Restauri:

*« Mademoiselle **Restauri** est née le 2 septembre 1999, elle réside à Vufflens-le-Château. Elle poursuit des études de droit vers le Master à l'université de Fribourg, après avoir obtenu son bachelors en droit en 2021 à l'université de Fribourg. Le gymnase avait été fait auparavant au gymnase de Morges, à Marcellin. Mlle **Restauri** est membre de diverses associations étudiantes ou sportives, ses préférences allant au patinage artistique, au chant et à la musique et, si je ne m'abuse et fort de sa permission, au bal des juristes, toujours dans le cadre des comités d'organisation. Visiblement le droit forme une grande motivation dans vos formations professionnelles, et comme vous nous l'avez indiqué, vous voyez dans ce poste la possibilité de servir une institution tout en vous rapprochant de la pratique politique et institutionnelle de notre démocratie. »*

Mlle **Restauri** est engagée à temps partiel, selon les besoins du Conseil et de la Municipalité, sur la base d'un contrat à temps partiel, de durée indéterminée.

Il est procédé à son assermentation.

Applaudissements du Conseil.

3) Adoption du PV n° 04 de la séance du 3 novembre 2021

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Le PV n° 04 est accepté à l'unanimité.

4) Communications du Bureau

4.1) Plan de protection :

Nous avons mis à jour les mesures de protection en tenant compte de la situation sanitaire actuelle, des demandes du canton et des aspects incertains liés à l'évolution des variants, tel qu'on le suit dans la presse quotidienne. Je vous remercie de votre bonne compréhension.

4.2) Votations

Les dernières votations du 23 novembre se sont bien déroulées, avec une forte participation et une belle efficacité. Merci au bureau et merci aux scrutateurs appelés en renfort pour le dépouillement, M. Roland **Locher**, M. Yves **Chevillat** et M. Marc-Antoine **Siegwart** et M. Jérôme **Courtais**.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapport sur le préavis n° 13/11.2021 – budget du service des finances communales pour l'an 2022

M. Nicolas **Cottier**, Président de la COFIN, présente le rapport pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz**: En se référant aux investissements 2023 qui prévoient le déplacement et la création de jardins familiaux ainsi que la création d'une parcelle artisanale, elle désire savoir quels jardins communaux sont concernés. S'adressant à la Municipalité, elle insiste sur l'importance que les jardins communaux occupent dans l'existence des locataires. « *Déplacer en harmonie ces jardins pourrait constituer un pari pas forcément aisé* ».

Mme Anouk **Gäumann**: « *Vous tombez à point nommé, nous allons nommer une commission consultative et si vous êtes d'accord, je vous mettrai sur la liste pour en faire partie* ».

Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz** souhaite savoir précisément quelles parcelles sont concernées.

Mme Anouk **Gäumann** précise: Les parcelles 22 à 27 le long du ruisseau. Ce n'est pas un changement pour l'année prochaine.

M. Steve **Bugnon** demande s'il peut intervenir en restant à sa place.

M. Pierre **Enderlin** répond par la négative.

M. Steve **Bugnon** souhaite plus de précisions concernant les toches qui seront déplacées.

M. Stéphane **Porzi** précise qu'il s'agit des sept toches (n°22, 23, 23a,24,25,26 et 27) le long du bâtiment de la fondation Perceval qui jouxte une parcelle intéressante pour des implantations possibles. Ce sera un déplacement tout en douceur et dans le but d'en ajouter sur les parcelles qui appartiennent à la Municipalité à Sous-Allens. Le but est d'alerter les personnes concernées pour qu'elles ne se lancent pas dans des travaux. Personne ne restera sans jardin.

Mme Sophie **Rouquette Studer** demande des précisions sur les charges liées aux Autorités et personnel qui affichent une augmentation de 48% en 7 ans. La Municipalité est-elle en mesure de donner le pourcentage qui correspond à des services effectués pour le compte d'autres communes, en particulier dans le domaine de l'urbanisme. Elle se réfère à la commission de gestion qui avait relevé dans son rapport en juin 2021, qu'il était important que les services effectués pour d'autres communes soient bel et bien refacturés dans la totalité des charges que cela représente.

M. Stéphane **Porzi** n'a pas de chiffres exacts à présenter sur le moment. Cela concerne principalement le SUI (Service de l'urbanisme et des infrastructures). Il souligne par ailleurs que les tâches sont de plus en plus compliquées pour toute le monde. Il donne l'exemple des douches de la Commune qui doivent maintenant faire l'objet de 4 à 5 contrôles annuels, ce qui représente une augmentation du travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

PV n° 5 de la séance du Conseil communal du mercredi 15 décembre 2021

1. d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2022 présentant CHF 51'259'430.- aux recettes et CHF 51'270'442 aux dépenses.

Le préavis n° 13/11.2021 est accepté à l'unanimité.

7) Rapport sur le préavis n° 14/11.2021 – demande de crédit de Fr. 180'000.– pour évaluer les options de reconstruction d'un bâtiment commun pour la déchèterie, le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), le service des eaux (SEaux), ainsi que la planification de celle-ci

M. Jérôme **Courtais** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Pascal **Girardet** souhaite savoir si les conditions dont dépendent l'octroi de la somme à titre d'indemnités de 4,8 Mio (4'881'467.00 exactement), pour la reconstruction de la déchèterie sont comprises dans le cahier des charges dans le cadre du crédit d'étude; dans quelles mesures ces conditions sont contraignantes et si elles pourraient remettre en question le fait de toucher l'entier de la somme.

M. Jan **Von Overbeck** précise que les indemnités des assurances permettront de couvrir partiellement la reconstruction d'un bâtiment, mais pas de deux. Il explique que la somme ne sera pas versée intégralement sur un compte à disposition mais sur factures qui doivent être de l'ordre du similaire à ce qui existait.

M. Pascal **Girardet** ajoute une remarque à propos des délais de reconstruction raccourcis grâce à l'utilisation de préfabriqués plutôt que du bois, mais le regrette en tant que menuisier.

M. Jacques **Rochat** intervient pour demander si le Conseil communal pourrait bénéficier d'un local adéquat pour tenir ses séances. Il se réfère d'une part aux 4 Mio dépensés pour que l'Administration communale soit « *bien à son aise* » et à la gêne éprouvée par les membres du Conseil ce soir à cause du bruit des ballons de basket contre la paroi qui sépare la salle de spectacle du Vieux-Moulin où se tient la séance et la salle d'entraînement de sport juste de l'autre côté.

M. Alexandre **Wohnlich** note que la Phase une correspond à une étude préliminaire, mais qu'il n'y a pas de phase de projet définitif, par contre il y a un appel d'offres. De quel appel d'offre s'agit-il puisqu'on ne peut pas lancer la construction sans la phase de projet définitif ?

M. Jan **von Overbeck** précise qu'il s'agit du projet actuel, « *nous avons déjà un bureau qui nous mettra des plans à disposition au 200^e et ils nous feront les soumissions pour que nous puissions commencer tout de suite la construction* ».

M. Alexandre **Wohnlich** insiste sur le fait qu'il manque une phase d'étude.

M. Jan **von Overbeck**: « *La première partie est une étude, ensuite quand on sera d'accord sur comment on va le faire, ils vont faire les plans et les demandes de soumissions pour réaliser ce que la partie une a déterminé.* »

M. Alexandre **Wohnlich** souligne qu'il y a un problème avec les montants indiqués parce que la phase 2 est trois fois moins chère que la phase 1 alors qu'elle devrait être plus onéreuse.

M. Jan **von Overbeck** précise que ce qu'il y a de plus long, c'est de faire des plans et les évaluations.

M. Alexandre **Wohnlich** répond que « *justement c'est là où le montant est le plus faible, alors que ce devrait être le contraire* ».

M. Jan **von Overbeck**: « *On a un bureau avec lequel on a déjà discuté et qui nous a expliqué que la partie une est plus chère parce que cela demande des plans selon les différentes options, on évalue et une fois qu'on a choisi l'option, on passe à la demande de soumission pour l'option choisie.* »

M. Alexandre **Wohnlich**: « *Pour faire une soumission il faut beaucoup plus de plans que ce que vous avez dans une étude de faisabilité* ».

M. Jan **von Overbeck**: « *Ce n'est pas une étude de faisabilité, on reçoit des plans définitifs* ».

M. Alexandre **Wohnlich**: « *Alors ce n'est pas une étude de faisabilité ?* »

M. Jan **von Overbeck**: « *Non, le terme est mal choisi. Une fois qu'on a choisi une option de façon préliminaire, on aura des plans au 200 millième qu'on pourra utiliser pour l'exécution* ».

M. Alexandre **Wohnlich** n'est pas convaincu.

M. Yves **Morand**, en tant que membre de la commission ad hoc, apporte des précisions sur la prestation concernant la phase une:

- l'étude de faisabilité partielle: 108 heures;
- avant projet et recherches de partis: 536 heures.

Dans la phase deux:

- le choix de procédure: 16 h;
- préparation et lancement de l'appel d'offre: 103 h;
- analyse, classement: 24h;
- clôture: 36 h.

Il reconnaît qu'il y a peut-être un problème dans le libellé des prestations.

M. Jan **von Overbeck** ajoute: « *On dispose déjà de plans de l'ancienne déchèterie et de travaux qui ont déjà été faits* ».

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la reconstruction d'un bâtiment commun pour la déchèterie, le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) et le service des eaux (SEaux) ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 180'000.- TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2023.

Oui: 50 voix

Non: –

Abstention: 1 voix

Le préavis n° 14/11.2021 est accepté .

8) Rapport sur le préavis n° 15/11.2021 – demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour financer un plan directeur communal des énergies

Mme **Miriam Pilloud- Rademacher** rapporte pour la commission ad hoc:

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à préparer un plan directeur communal des énergies ; de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 50'000.-, pour financer l'élaboration de ce plan ;
2. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
3. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2023, après déduction de la subvention cantonale.

Oui: 50 voix

Non: –

Abstention: 1 voix

Le préavis n° 15/11.2021 est accepté.

9) Rapport sur le préavis n° 16/11.2021 – demande d'un crédit de Fr. 237'500.– pour financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale.

M. Didier **Franco** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Mme Sylvie **Fuchs** rappelle qu'à l'époque de l'installation du biofiltre, la commission de gestion avait fait un rapport détaillé à ce sujet. L'installateur et inventeur de ce biofiltre qui avait fourni l'installation de cette structure a été remplacé par une autre société, laquelle s'est occupée du remplissage du biofiltre, il y a quelques années. « *Donc nous n'avons plus de contrat de garantie et de maintenance sur ce bio filtre. Est-il envisagé dans le projet de faire de nouveau appel à la société qui avait inventé ce système pour en avoir les garanties et un contrat de maintenance dans le futur ?* »

Mme Véronique **Savioz** confirme le changement de biofiltre en 2018 et « *malheureusement, il a mal vieilli* ». A sa connaissance, l'entreprise d'origine ne sera pas forcément reprise. Elle ajoute qu'il existe de nouvelles propositions, notamment techniques.

Mme Sylvie **Fuchs** demande s'il est possible d'intégrer ces questions dans la démarche.

Mme Véronique **Savioz** confirme que ce sera fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre un état des lieux et proposer des solutions de mise en œuvre de la station d'épuration communale ;
de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 237'500.- ;
d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
2. d'admettre que cette dépense soit amortie dès 2023, par tranche de CHF 14'000.-, le solde la dernière année après déduction de la participation des Communes d'Etoy et Buchillon ;
3. de prendre note que ces changements n'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

Le préavis n° 16/11.2021 est accepté à l'unanimité

10) Préavis n° 17/12.2021–Demande d'un crédit de Fr. 110'200.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et de Fr. 102'900.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis

Sont nommé·e·s pour la commission ad hoc: M. David **Clénin**, M. Jacques **Rochat**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, M. Joël **Tardy**, M. Carmelo **Todaro**
Suppléants: M. Didier **Franco**, M. Eric **Janicaud**

M. Pierre **Enderlin** précise: « *Une liste des noms et coordonnées est à votre disposition. Le dossier vous est adressé par mail, ainsi qu'à la commission des finances, par le secrétariat* ».

11) Information des délégations aux Conseils inter-communaux

M. Pierre **Enderlin** explique ce point figurant à l'ordre du jour.

« *Notre municipalité a souhaité que les délégations aux conseils intercommunaux puissent rendre compte de leurs débats ensuite des séances des conseils, par exemple, PRM et l'ASISE. Cette rubrique figurera donc à l'ordre du jour des séances. J'ai contacté le Président du Conseil PRM, M. François **Siegwart**, et M. Frédéric **Berthoud** pour l'ASISE, qui ont pu relayer cette initiative.*

La rubrique figure en italique sur l'ordre du jour, car pour cette séance il n'y avait pas de sujets à relater. Mais cela viendra l'année prochaine selon les sujets débattus lors de ces conseils. »

12) Simple questions

Site internet de la Commune

Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz** est au regret de constater que le site internet de la Commune, relais du Conseil communal, n'est pas à jour. Les deux derniers conseillers assermentés n'y figurent pas. Les communications de la Municipalité n'étaient pas à jour, ce qui ne lui a pas permis de renseigner des habitants qui lui ont posé des questions sur les gabarits pour le quartier de la gare. Elle précise que sa dernière visite sur le site date du dimanche précédant la séance du Conseil.

M. Pierre **Enderlin** souligne qu'un certain effort a été fait pour mettre le site à jour. Concernant la liste des membres du Conseil, ce sera fait.

Football

Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz** est très fière que le joueur de football Dan Ndoye, Saint-Preyard, joue au FC Bâle. A ce propos, elle raconte « *son rêve post-covid* »: *et si les conseillers et conseillères allaient à Lausanne, à leurs propres frais pour voir Dan jouer* ». Le match Lausanne-FC Bâle aura lieu le 7 mai 2022. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz**, pour l'organisation de cette manifestation.

Route de Vergognausaz

M Steve **Bugnon** fait remarquer que la route de Vergognausaz est empruntée par des camions alors qu'ils sont interdits à la circulation sur cette voie. Les bordures de routes sont ainsi pas mal sollicitées et si on veut préserver cette route il faudrait que cela n'arrive pas assez souvent.

M Raymond **Tardy** répond à M. Steve **Bugnon** que ce sont les camions de la société chargée de faire des travaux le long de cette route parkés sur les bordures bien mouillées et qui ont tout saccagé.

STEP

M Yves **Chevillat** souhaite entendre la Municipalité à propos de l'état du projet de la STEP intercommunale et les prochaines étapes qui sont prévues.

Mme Véronique **Savioz** : La future STEP régionale comporte beaucoup de communes. Le Municipal d'Etoy, M. Charlie **Viquerat** fait actuellement le tour des municipalités de la nouvelle législature pour vérifier que tout le monde est d'accord pour soutenir ce projet. Le terrain prévu pour la construction de cette nouvelle STEP doit désormais obtenir l'accord du Canton et il faut de nouveau prouver au Canton, que le terrain choisi correspond à la seule et unique possibilité. Mais M. Charlie **Viquerat** semble assez confiant. Il faut que le Canton valide et ensuite créer une SA, une nouvelle identité, pour la nouvelle STEP.

13) Motion

M. Pierre **Enderlin** appelle M. Alain **Jouffrey**, motionnaire, pour présenter sa motion, en précisant qu'elle sera portée à l'ordre du jour et traitée à la prochaine séance du Conseil.

Texte de la motion:

Les conseillers sous-signés demandent que la Municipalité de Saint-Prex, considérant les difficultés de cheminement piétonnier sur le chemin rose depuis l'achèvement des travaux de la parcelle 404, demandent de l'améliorer en tenant compte des attentes des usagers et de la latitude offerte par la servitude prévue dans le permis de construire N° 172018.

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 15 décembre 2021**

Communication n° 39/12.2021

Objet: bacs à fleurs, chemin du Chauchy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour répondre à la question de M. Berthoud, la Municipalité vous informe que les bacs à fleurs situés au chemin du Chauchy ont été posés en été 2020, en concertation avec PRM, à la demande expresse des habitants des bâtiments concernés, pour des questions de sécurité.

La visibilité des bacs a été contrôlée par PRM, en collaboration avec le service de l'environnement et des espaces publics et répond aux exigences en la matière.

Un marquage au sol sera encore effectué au printemps prochain et les bacs seront fixés définitivement.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

Remerciements

M. Pierre **Enderlin** remercie Mme Claire **Matti**:

« J'aimerais ici remercier, au nom de la Municipalité, du Conseil et du bureau, Claire Matti pour ses bons et loyaux services. Notre collaboration aura été de courte durée, mais j'ai eu le temps de constater ta présence bienveillante, la qualité de tes services, à la fois avenante et discrète, et la gestion de la fonction d'huissière ici en salle et lors des votations, associées pour la garde des urnes et du secret du vote. Nous te souhaitons plein succès pour la suite de ta carrière au service de la pédagogie et te remercions très chaleureusement. »

Un bouquet de fleurs lui est remis.

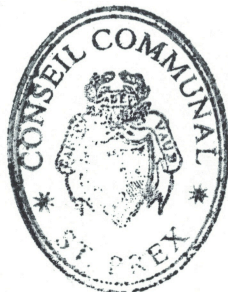
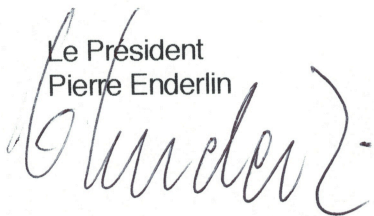
M. Pierre **Enderlin** s'adresse à l'ensemble du Conseil

« Je vous remercie aussi pour vos travaux, votre confiance, la qualité des débats dans le respect et la bonne humeur. Vous trouverez à la sortie une attention à la fois du conseil et de la municipalité, en vous souhaitant de belles fêtes et au plaisir de vous retrouver dès l'année prochaine. »

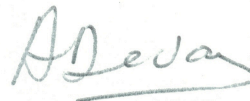
14) Contre-appel.

La séance est levée à 21h30

Le Président
Pierre Enderlin



La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 15 décembre 2021**

Communication n° 40/12.2021

Objet: indemnités d'assurance suite à l'incendie de la déchèterie du 29 juin 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'incendie de la déchèterie du 29 juin 2020, la Municipalité a activé les assurances concernées par le sinistre, à savoir l'ECA (bâtiments, mobilier, côté jardin/côté cours), AXA (prestations complémentaires à l'ECA) et Helvetia (véhicules).

Comme le sinistre n'était pas total, les négociations ont été longues et assez difficiles, en particulier avec l'ECA. Un accord satisfaisant pour toutes les parties a été trouvé et les dossiers d'assurance sont clos.

En particulier, les indemnités suivantes ont été fixées:

ECA bâtiments (y compris côté jardin/côté cours):	Fr.	3'679'973.00
ECA mobilier:	Fr.	<u>1'201'494.00</u>
Total ECA:	Fr.	4'881'467.00

La facture totale de la construction de la déchèterie en 2011 fut de Fr. 4'754'983.00 (index 117; 2020 index 125).

En sus, nous disposons d'une réserve de Fr. 209'978.00 (ECA) pour des frais liés à l'interruption des services lors de la reconstruction.

AXA:	Fr.	30'446.00
Helvetia		

Les prestations d'Helvetia et d'AXA ont été versées. L'ECA a déjà versé Fr. 340'000.00. Le reste de l'indemnité sera versée par tranches en fonction des factures à payer lors de la reconstructions.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 15 décembre 2021**

Communication n° 41/12.2021

Objet: présence médicale dans la Commune de Saint-Prex

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Partout en Suisse la relève médicale dans les Communes pose un sérieux problème, ceci en particulier pour les médecins généralistes. La prise en charge des soins primaires, ainsi qu'un triage adéquat est essentiel pour une prise en charge médicale optimale de proximité. L'expérience dans d'autres localités montre que le soutien de la Municipalité est un facteur important pour conserver des soins de proximité.

La Municipalité a appris que deux médecins généralistes (200%) ayant leurs cabinets à Saint-Prex allaient prendre la retraite et cherchaient à remettre leurs pratiques, mais sans succès jusqu'à ce jour: Dr. B. Prod'Hom (fin 2021) et le Dr. M.-A. Althaus (fin 2022). Nous les avons contactés, afin de les aider et d'essayer de trouver une solution.

Avec l'aide de M. E. Janicaud, directeur des soins aux Établissements Hospitaliers de la Côte (EHC) et conseiller communal, nous avons pu trouver un accord permettant d'assurer des soins médicaux à Saint-Prex. Une reprise progressive des deux cabinets par les EHC est prévue et sera complète au 1^{er} janvier 2023.

Des discussions sont en cours avec un promoteur immobilier pour pérenniser ce centre médical dans des nouveaux locaux en 2023-2024. La Municipalité souhaite créer un centre médico-social dans la Commune réunissant tous les partenaires et intervenants dans le domaine.

Le but à long terme est d'avoir un centre de soins primaires et ainsi aussi de permettre aux citoyens de rester le plus longtemps possible à domicile.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 15 décembre 2021**

Communication n° 42/12.2021

Objet: vision municipale pour 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au début de la nouvelle législature 2021-2026, la Municipalité a décidé, à l'instar d'autres Communes, de définir une vision permettant de mieux coordonner toutes les activités de la Commune. Elle a été développée en intégrant les vues de chacun des cinq municipaux.

Dans un but d'efficacité, nous avons fait appel au soutien d'une consultante externe. Une première réunion début septembre a permis de rassembler et de cristalliser nos buts communs. Puis le 27 septembre, cette première version a été discutée avec les chefs de service, afin de vérifier si ces buts étaient réalistes et compatibles avec les travaux en cours.

Par la suite, le document a été finalisé en plusieurs itérations par la Municipalité.

Vous trouverez à la sortie du Conseil une version papier du document. La vision se trouve également sur le site web de Saint-Prex et peut être téléchargée comme pdf.

Nous espérons que ce document, bien que non contraignant, puisse guider le travail quotidien de la Municipalité et ainsi donner un cap à nos activités, mais aussi être une pièce maîtresse pour le dialogue avec le Conseil communal et les citoyens de Saint-Prex.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75